

*La version en français a été traduite à l'aide d'un traducteur automatique. La version originale en anglais débute à la page 4.*

Procès-verbal  
Assemblée générale annuelle  
Fonds environnemental du lac Saint-François-Xavier  
Le samedi 10 août 2019  
Pavillon de Montfort, Wentworth-Nord

1. Remarques préliminaires :

Le président intérimaire du conseil d'administration du Fonds, Robert Théorêt, se présente, souhaite la bienvenue à tous les membres et explique comment il a été choisi pour reprendre le poste de président. Il prend brièvement la parole pour donner aux membres quelques informations générales sur lui-même. Il présente ensuite les directeurs du fonds pour l'année 2018-2019, dont le président sortant Jacques St-Laurent. Il a remercié les membres du conseil d'administration du Fonds pour leur travail bénévole et a adressé des remerciements particuliers à Jacques St-Laurent pour son dévouement au Fonds.

2. Quorum :

Le Fonds compte 44 membres votants. Le règlement n° 4 ayant été adopté lors de l'assemblée annuelle précédente, 20 % des membres votants, au lieu de 50 %, devaient être présents ou représentés par procuration. Le quorum requis a été atteint et l'AGA a pu se dérouler. Vivian Watson et Louise Bulmer ont été remerciées pour avoir veillé à ce que tous les courriels concernant l'assemblée annuelle et l'ordre du jour soient envoyés en temps utile aux membres.

3. Approbation de l'ordre du jour :

L'ordre du jour de la réunion est approuvé.

4. Approbation du procès-verbal de l'AGA 2018

L'approbation du procès-verbal de l'AGA 2018 est proposée, appuyée et adoptée.

5. Élection des directeurs :

Les membres du Conseil d'administration 2018-2019 ont été présentés. Le président explique que trois directeurs sont arrivés au terme de leur mandat : Jennifer Barnard, Diane Barras et Mary Lou Dallas, et que Jacques St-Laurent n'est plus membre du Fonds puisqu'il ne réside plus sur le lac. Il présente ensuite les candidats au poste de directeur pour combler ces postes : Jennifer Barnard, Mary Lou Dallas, Patrick Ducharme et Petrina Kamyra. Patrick Ducharme se présente et explique pourquoi il souhaite devenir directeur. Petrina Kamyra n'étant pas en mesure d'assister à la réunion, son conjoint Tom l'a remplacée en décrivant sa formation scientifique et en expliquant en quoi elle pourrait être utile au Fonds. Le président demande que les candidats soient élus par acclamation. La proposition est proposée, appuyée et adoptée.

#### 6. Rapport du conseil d'administration :

Robert Théorêt présente le rapport du Conseil d'administration. Une copie du matériel de présentation figure à l'annexe A du présent procès-verbal. Les sujets suivants ont été abordés.

- Gestion du Fonds : 3 aspects des déclarations financières du Fonds ; La loi fédérale stipule que le Fonds doit déclarer toutes les déclarations - sociales et fiscales. Toutes les déclarations sociales et fiscales sont à jour. Les investissements du capital du Fonds continuent d'être prudents afin d'assurer la protection dudit capital
- Règlement n° 4 Règlement n° 5 : Le règlement n° 4 a été mis à jour afin de refléter le changement du pourcentage nécessaire pour atteindre le quorum. Il est désormais de 20 %. L'article 5 a été mis à jour pour refléter les changements concernant les membres votants et les membres non votants, la demande d'adhésion, les cotisations, la résiliation de l'adhésion et l'effet de la résiliation de l'adhésion
- L'article 1 n'a pas été traduit. Il sera traduit à l'avenir si de nouveaux changements sont apportés
- A ce jour, le conseil d'administration n'est impliqué dans aucun nouveau projet. M. Didas a reçu une demande de fonds pour un projet spécifique.

#### 7. Rapport financier :

Michael Kraus présente la situation financière du Fonds, y compris le bilan et les flux de trésorerie de 2018, ainsi que les dépenses effectuées à ce jour en 2019. Une copie de cette présentation figure à l'annexe B du présent procès-verbal.

#### 8. Période de question :

On demande pourquoi il existe deux organisations, à savoir le Fonds pour l'environnement et l'Association du lac, et pourquoi on ne pourrait pas les réunir pour n'en faire qu'une seule. Il est

suggéré qu'il n'y ait alors qu'une seule assemblée annuelle. Il a été suggéré que l'Association du lac pourrait faire partie du Fonds, et que le capital des deux organisations serait conservé ensemble. Il a été répondu qu'en vertu de la constitution du Fonds, cela n'était pas possible. Il a donc été suggéré que l'Association des lacs puisse faire partie du Fonds, tout en restant séparée de ce dernier. Il a également été suggéré que les membres ne veulent pas avoir à assister à deux réunions. Il est proposé de voter pour demander au conseil d'administration du Fonds d'étudier les moyens et les possibilités de fusionner les activités des deux organisations. Un membre a déclaré qu'il était contre toute modification structurelle et contre toute fusion. Un autre membre a rétorqué que les organisations pouvaient rester séparées, mais que des contrôles et des équilibres pouvaient être mis en place pour éviter la duplication des activités. Un autre membre a déclaré qu'il fallait faire preuve de clarté et qu'il souhaitait savoir quelle était l'intention de la fusion. Il est précisé que le Fonds a un mandat spécifique qui est distinct de celui de l'Association du lac. Le président souligne que si le Fonds s'associe à une autre organisation, il cessera d'exister, conformément à la loi. L'Association du lac devrait se constituer en association à but non lucratif pour pouvoir adhérer au Fonds. Il a été suggéré de présenter une motion demandant au Fonds d'étudier les possibilités de fusion ou de coordination des activités entre les deux organisations. La motion est révisée pour dire que les du Fonds envisagent la possibilité d'étudier une meilleure coopération et coordination entre les deux organisations. La motion a été proposée, appuyée et adoptée. Enfin, une motion a été présentée pour ajourner la réunion. Elle est proposée, appuyée et adoptée.

Robert Théorêt remercie tous les participants pour leur présence.

Minutes of the  
Annual General Meeting of the  
Environmental Fund of Lake St-Francois-Xavier  
Saturday August 10, 2019  
Montfort Pavillion, Wentworth Nord

1. Opening remarks:

The interim Chairman of the Fund's Board, Robert Theoret introduced himself, welcomed all members to the meeting, and explained how he had been chosen to take over the post of Chairman. He spoke briefly giving the members some background information about himself. He then introduced the directors of the fund for the year 2018-2019, including the past Chairman Jacques St-Laurent. He thanked the members of the Fund's Board for their volunteer work and gave special thanks to Jacques St-Laurent for his dedication to the Fund.

2. Determination of the Quorum:

There are 44 voting members of the Fund. Because Bylaw #4 had been passed at the previous Annual Meeting 20% of the voting members rather than 50% were required to be present or represented by proxy. This required quorum was reached, and the AGM could proceed. Vivian Watson and Louise Bulmer were thanked for their work to ensure that all emails about the Annual Meeting and the agenda had been sent out in a timely manner to the members.

3. Approval of the Agenda:

The Agenda for the meeting was approved.

4. Approval of the Minutes of the 2018 AGM:

The approval of the minutes of the 2018 AGM was moved, seconded and carried.

5. Election of Directors:

Members of the 2018-2019 were introduced. The Chairman explained that 3 Directors had reached the end of their term; Jennifer Barnard, Diane Barras and Mary Lou Dallas, and that Jacques St-Laurent was no longer a member of the Fund as he no longer resided on the lake. He then introduced the candidates for Director to fill these positions; Jennifer Barnard, Mary Lou Dallas, Patrick Ducharme and Petrina Kamyra. Patrick Ducharme introduced himself and explained why he would like to become a Director. As Petrina Kamyra was not able to attend the meeting, her spouse Tom spoke for her describing her science background and how it could be of benefit to the Fund. The Chair asked that the candidates be elected by acclamation. The proposal was moved, seconded and carried.

6. Board's Report:

Robert Theoret presented the Board's Report. A copy of the relevant presentation material is provided as Annex A to these Minutes. The following topics were covered.

- Fund management: 3 aspects of the Fund's financial filings; Federal law states that the Fund must declare all filings – corporate and tax. All corporate and tax filings are up-to-date. The investments of the Fund's capital continue to be prudent to ensure the protection of said capital.
- Bylaw #4 Bylaw #5: Bylaw #4 has been updated to reflect the change in percentage needed to have a quorum. It is now 20%. Bylaw #5 has been updated to reflect the changes in Voting Membership and Non-Voting Membership, Application for Membership, Membership Dues, Termination of Membership and Effect of Termination of Membership.
- Bylaw #1 has not been translated. It will be translated in the future if new changes are made.
- To date there are no new projects that the Board is involved in. An application has been received by M. Didas requesting funds for a specific project.

7. Financial Report:

Michael Kraus provided the financial status of the Fund, including the 2018 Balance sheet and cash flows, as well as the expenses in 2019 to date. A copy of the relevant presentation is provided as Annex B in these Minutes.

8. Question Period:

A question was asked as to why there were two organizations i.e., The Environmental Fund and the Lake Association, and further why could the two not be joined to make one. It was suggested that then there would only need to be one Annual Meeting. It was suggested that the Lake Association could be come part of the Fund, and the capital from both would be kept together. The response given was that according to the constitution of the Fund, it was not possible. The suggestion then was, could the Lake Association become part of the Fund, but kept separate from the Fund. It was further suggested that members do not want to have to attend two meetings. It was proposed that a vote be held to ask the Board of the Fund to investigate ways and possibilities to amalgamate the activities of the two organizations. One member stated that he was against any structural modification and was against any amalgamation. Another member countered stating that the organizations could be kept separate, but checks and balances could be put in place to prevent duplication of activities. Another member stated that clarity is needed, and wanted to know what the intent of amalgamation was. It was stated that the Fund has a specific mandate which is separate from the Lake Association. The Chair pointed out that if the Fund joined another organization, according to law, it would cease to exist. The Lake Association would have to incorporate itself as a non profit for any possibility of joining. It was suggested that a motion be put forward to ask the Fund to investigate the possibilities of amalgamation and or co-ordination of activities

between the two organizations. It was revised to say that the directors of the Fund regard the possibility of study of the better co-operation and co-ordination of the two organizations. The motion was moved, seconded and carried. Finally a motion was put forth to adjourn the meeting. It was moved, seconded and carried.

Robert Theoret thanked everyone for attending.